

*L'ajournement*LA SÉCURITÉ SOCIALE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MAJORATION
DE LA PENSION DE VIEILLESSE—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame l'Orateur, il y a nombre d'années, Robert Browning écrivait les vers suivants:

Grow old along with me,

The best is yet to be,

The last of life for which the first was made.

Il ne pourrait maintenant écrire avec exactitude que nos citoyens âgés peuvent encore jouir des meilleures années de leur vie, car nombreux sont ceux qui subsistent à un niveau de revenu bien en deçà du seuil de la pauvreté.

En raison de l'attitude faible et vacillante que le gouvernement adopte à l'égard de l'inflation et de la récession, esquivant les questions importantes sous le couvert d'un présumé consensus, il s'attaque parfois timidement aux questions fondamentales actuelles, puis il recule. Dans ce climat d'indécision, ceux qui souffrent le plus et qui méritent le plus notre intérêt sont ceux qui touchent une pension entièrement insuffisante de sécurité de la vieillesse.

Le gouvernement a appris par ses conseillers que le seuil de la pauvreté se situe à un revenu de \$4,898 par an pour les familles de la région de l'Atlantique. Malgré cela, le gouvernement verse aux retraités qui, grâce à leurs efforts, ont aidé à développer l'économie, la somme dérisoire de \$123.42 par mois et, dans certains cas, un supplément de revenu garanti s'élevant en moyenne à \$66.48 par mois.

Dire que cette somme dérisoire est raisonnable parce qu'elle est indexée sur le coût de la vie est de la pure hypocrisie. L'indice du coût de la vie est calculé d'après un large éventail de coûts en utilisant comme base une famille de quatre personnes. On ne peut le comparer réellement aux coûts de subsistance des citoyens âgés, forcés de vivre d'un revenu aussi faible, alors que les dépenses essentielles pour l'alimentation et le logement risquent d'augmenter le plus.

De plus, l'indice est publié après que les changements se sont produits, et l'augmentation de la trimestrielle n'atteint le bénéficiaire qu'un mois après, au bas mot. Ce paiement n'est pas rétroactif, bien que cette formule ne soit pas inconnue du gouvernement.

Les gens dont je parle, au nombre de 1,892,454, ont tous plus de 65 ans. C'est donc dire qu'ils ont connu les privations des années 30, comme adultes aptes à travailler, et la prospérité des années qui ont suivi. Au cours de leurs années productives, ils ont beaucoup apporté à la prospérité et à la croissance de notre pays. Ils ont peiné et payé leur pleine part des impôts. Aujourd'hui, nous les traitons en citoyens de deuxième ordre de la société qu'ils ont aidé à créer.

Nous devons relever la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti à un niveau qui leur permette de vivre convenablement et dignement.

A mon avis, une pension de la sécurité de la vieillesse de \$200 par mois, franche d'impôts, est un pas de géant vers la reconnaissance des besoins de nos citoyens âgés, et elle ne peut attendre que le ministre mette au point un nouveau régime. De fait, c'est un élément essentiel de tout édifice social juste.

Je termine sur une citation que la plupart de mes collègues connaissent sûrement. Ils feraient bien de la garder à l'esprit lorsque la question sera mise en délibération, comme elle le sera inévitablement, avec le temps, par souci de convenance élémentaire: «Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement».

● (2220)

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame l'Orateur, on ne peut considérer la proposition du député de York-Sunbury (M. Howie) d'augmenter les pensions de vieillesse de façon isolée. Elle doit être examinée dans la perspective de toute la gamme des rapports économiques.

A l'heure actuelle, environ 1.9 million de personnes touchent une pension de vieillesse. Toute hausse importante de la pension de base augmenterait sensiblement le budget d'environ 4 milliards de dollars que nous affectons chaque année aux programmes de pension de vieillesse et de supplément du revenu garanti.

L'étude entreprise par les gouvernements fédéral et provinciaux sur la sécurité sociale au Canada a permis d'examiner les besoins et les revenus de tous les groupes défavorisés de notre société. Nous devons nous préoccuper également des pensionnés, de leurs conjoints, des invalides, des familles monoparentales et des travailleurs dont le revenu est insuffisant pour satisfaire aux besoins de leur famille. Actuellement, un grand nombre de ces groupes ont des revenus très inférieurs à celui des personnes âgées. Il faut mettre fin à cette injustice en augmentant les revenus de ces catégories.

Le gouvernement actuel s'intéresse aux besoins financiers des personnes âgées; ces dernières années, il a sensiblement augmenté les pensions. Depuis trois ans, la pension de vieillesse a progressé de \$60 par mois. Le gouvernement a également créé le supplément de revenu garanti pour les pensionnés.

J'aimerais aussi signaler que la pension de vieillesse est rajustée tous les trimestres en fonction de l'indice des prix à la consommation, afin de protéger le pouvoir d'achat des pensionnés. Il en est de même pour le supplément de revenu garanti.

A l'heure actuelle, un couple marié dont les deux conjoints ont plus de 65 ans est assuré de recevoir \$4,807 s'il a droit au supplément de revenu garanti. Ces changements ainsi que les modifications récentes de l'impôt sur le revenu en faveur des vieillards montrent que le gouvernement s'intéresse à leur sécurité financière.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)